

**Cadre de fixation des sièges avant :**

Nouveau cadre avec fixation pour la console crantée de la commande de blocage du différentiel du pont arrière.

**Armatures avant et arrière de caisse :**

Nouvelles armatures. Appuis de cric adaptés aux nouveaux panneaux latéraux - hauteur diminuée.

**Caisse :**

Modification du fond de caisse, suite à la découpe déplacée vers l'arrière pour le passage de la nouvelle commande de blocage du différentiel du pont.

**Panneaux latéraux :**

Réduction de la hauteur de la partie inférieure des panneaux latéraux.

Elargissement au droit des passages de roue arrière pour assurer le montage des nouvelles roues.

**Passages de roues avant :**

Découpe de la partie inférieure arrière adaptée aux nouveaux panneaux latéraux.

Teinte nouvelle et unifiée. Gris 602.

**Planche de bord :**

Augmentation du trou de logement du commutateur de signal de détresse dans la planche de bord.

**VIII- GARNITURES****Capote - Armature de capote :**

Sangles de fermeture et pattes d'attache de capote sur panneaux latéraux de teinte noire, en remplacement de la teinte ocre.

Réduction au nombre de trois, au lieu de quatre, des sangles arrière des capotages latéraux.

Partie supérieure fixée par deux boutons tourniquets à l'armature, au lieu d'un.

**IX- REPARATION**

Pour la réparation des véhicules sortis antérieurement à ces modifications, le Département des Pièces de Rechange fournira les pièces nouvelles suivantes en remplacement des anciennes :

- **Cadre de fixation des sièges avant** prévu pour la console crantée.
- **Planche de bord** avec découpe agrandie prévue pour le montage du nouveau contacteur de détresse à 7 broches.  
Garnir le trou d'un obturateur ( N° P.R. 95 570 026 ) et déplacer le commutateur 4 broches vers l'emplacement non utilisé.
- **Caisse** sans découpe ni trou de fixation pour la commande de blocage du différentiel du pont arrière.  
Un adhésif placé dans le fond de la caisse comportant les découpes à effectuer permet d'adapter celle-ci aux différentes commandes.
- **Pivots avant et bras arrière** avec partie inférieure retouchée.

**Monte des nouvelles roues avec pneumatiques 155 X 14 sur les véhicules sortis antérieurement :**

Il est possible d'effectuer le montage, à condition de remplacer les leviers et barres de direction. Un ensemble de barres et de leviers est proposé par le Département des Pièces de Rechange sous la référence : N° P.R. 95 577 990.

Retoucher la partie inférieure des pivots pour assurer la garantie de 4 mm à la jante (voir page 3).

Elargir les passages de roue arrière pour garantir la nouvelle monte.